



Châtelailon le 09 septembre 2018

Association « Vivre à Châtel »

61 bld Clemenceau
17340 Châtelailon-Plage
courriel : contact@vivreachatel.com

à Monsieur le Maire de Châtelailon-Plage
20, bld de la Libération
17340 Châtelailon-Plage

Objet: Pétition contre l'abattage des platanes devant la mairie et pour la protection de tous nos arbres.

Monsieur le Maire,

Par le Châtel MAG de juillet 2018, vous avez informé les châtelailonnais du prochain chantier de rénovation du parvis de la mairie.

J'ai l'honneur de vous informer que notre association a lancé depuis le 22 août 2018 une pétition à votre attention contre le projet d'abattage des platanes devant la mairie que ce chantier prévoit. Vous trouverez ci-joint le texte de cette pétition qui conteste formellement le bien fondé de cette opération.

Bien entendu la pétition en ligne s'adresse non seulement aux châtelailonnais, mais également à tous les « amoureux » de notre commune. Ces derniers, comme vous le savez, résident aussi bien dans notre commune, notre département que sur le territoire national, à l'image d'ailleurs des sources de financement de ce chantier. Ils se sentent, à juste titre, totalement concernés par cet abattage et le nombre de leurs signatures, en constante progression, est à la date du 9 septembre de **564**.

À ce chiffre s'ajoutent les signataires de la pétition papier, lors de rencontres avec nos adhérents (porte à porte et marché) dont le nombre dépasse le chiffre de **250**.

Ainsi, au-delà des plus de **800** signatures recueillies actuellement au total, c'est surtout le pourcentage de 90 % de signataires de notre pétition parmi les personnes rencontrées lors des opérations de porte à porte qui révèle une profonde et écrasante opposition des châtelailonnais à l'abattage de 18 platanes centenaires devant la mairie, ainsi qu'un réel questionnement sur la priorité et le coût de ce chantier.

Monsieur le Maire, nous ne vous demandons pas la suppression totale de ce chantier (qui concerne les rues adjacentes à la mairie, mais le maintien de l'espace piéton devant la mairie **avec les arbres**, déjà accessible aux personnes handicapées depuis plus de 30 ans. Des modalités contractuelles existent pour permettre, vis à vis des entreprises adjudicataires de ce chantier, de notifier rapidement la mise en oeuvre d'un projet modifié.

L'économie réalisée par la suppression de l'abattage des arbres viendra compenser le coût pour les entreprises générée par la modification du projet initial.

Monsieur le Maire, le temps presse : plus rapidement vous opérerez cette modification et plus aisée sera la possibilité pour les entreprises de la mettre en œuvre à moindre frais.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur les modalités de l'article L.350-2 du code de l'environnement qui précise : « *Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens...* ».

Les exceptions à cette interdiction ne sont pas d'application ici, vu qu'aucune démonstration n'existe, à notre connaissance, à ce sujet. Bien au contraire, les arbres sont sains et le revêtement actuel en pavés posé depuis plus de 30 ans n'a guère été déformé par ceux-ci.

D'autre part, n'y aurait-il pas d'autres quartiers où des travaux de rénovation de voirie seraient beaucoup plus justifiés et prioritaires ? C'est ce qui ressort également des conversations avec les habitants.

Aussi, en répondant positivement à notre requête, vous montrerez d'une part votre souci de mettre en œuvre un projet dans le strict respect de la loi et d'autre part, votre volonté de tenir compte du souhait de la très grande majorité des châtelainnais attachés à préserver leurs arbres pour des raisons écologiques et patrimoniales évidentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Christine Cousin
Présidente de l'Association « Vivre à Châtel ».

pj : copie de la pétition